

La Monarchie absolue

Comment les rois ont gouverné la France du XVI^{ème} siècle à la Révolution française ?

Du XVI^{ème} siècle à la Révolution Française, les rois de France qui se sont succédés ont progressivement renforcé leur autorité en concentrant tous les pouvoirs dans leur mains : ils font les lois, rendent la justice, décident des guerres. Ils ont ainsi fondé **une monarchie absolue** en **imposant leur autorité à tous**.

Mais c'est au XVII^{ème} siècle, pendant le règne de **Louis XIV** que la monarchie absolue prend toute son ampleur. Louis XIV décide de gouverner en maître absolu : il concentre tous les pouvoirs et justifie son autorité en considérant qu'il a été choisi par Dieu : c'est ce qu'on appelle une **monarchie absolue de droit divin**. Il prend pour emblème le soleil d'où son surnom de « **Roi-Soleil** » et fait construire **Versailles**, un palais gigantesque pour montrer son pouvoir aux monarchies voisines et surveiller les nobles qui venaient à la cour (**les courtisans**).

Durant toute cette période, grâce aux guerres, le royaume de France est devenu le plus puissant et le plus vaste d'Europe. La France s'est enrichie.

Lexique :

Monarchie absolue : gouvernement dans lequel le pouvoir est concentré dans les mains d'un seul homme : le roi

Monarchie absolue de droit divin : Monarchie absolue ou le pouvoir du roi est considéré comme émanant de la volonté divine (DIEU)

Courtisans : nobles qui fréquentaient la cour du roi